



PRÉFET DES ARDENNES

direction de la coordination et
de l'appui aux territoires

direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement Grand-Est

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Arrêté préfectoral de levée de mesures d'urgence
société Fonderies BEROUDIAUX SAS
située sur le territoire de la commune de REVIN (08500)**

Le Préfet des Ardennes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le décret modifié n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 4653 du 27 juin 2005, délivré à la société Fonderies BEROUDIAUX SAS pour les installations qu'elle exploite sur le territoire de la commune de REVIN (08500) ;

Vu l'arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 16 octobre 2018, délivré à la société Fonderies BEROUDIAUX SAS pour les installations qu'elle exploite sur le territoire de la commune de REVIN (08500) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-529 du 14 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Christophe HERIARD, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Vu la lettre préfectorale du 17 octobre 2018 adressée à la société Fonderies BEROUDIAUX SAS ;

Vu les documents transmis par courriers électroniques du 16 octobre 2018 à l'inspection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la société Fonderies BEROUDIAUX est un établissement relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement soumise à autorisation ;

CONSIDÉRANT que les documents transmis le 16 octobre 2018 par l'exploitant, reçus par l'inspection de l'environnement, répondent à l'article 2 (condition de remise en activité) de l'arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 16 octobre 2018 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est,

ARRÊTE

Article 1 : Objet

La société Fonderies BEROUDIAUX SAS, dont le siège social ainsi que les installations exploitées implantées 846 rue Waldeck ROUSSEAU à REVIN (08500) et référencée sous le numéro SIRET 78602048700017, est destinataire du présent arrêté.

Article 2 : Levée des mesures d'urgence de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2018

L'arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 16 octobre 2018 à l'encontre de la société Fonderies BEROUDIAUX SAS située sur le territoire de Revin (08500) est levé.

Article 3 : Exécution

Le secrétaire général de la Préfecture des Ardennes et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de la société Fonderies BEROUDIAUX et dont copie sera adressée pour information au maire de REVIN (08500).

Charleville-Mézières, le **18 OCT. 2018**

le Préfet,

P/Le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Christophe HERIARD .